



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 5030767**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 26/02/2025 16H12 C:000032 I:32431  
V/REF : 1000150  
V/Email reçu le Mercredi 26/02/2025 à 16H12

SEMCODA  
AGENCE BRESSE DOMBES  
28 RUE DE LA GRENOUILLERE  
CS 81050  
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 1585-4145-7443  
IMMEUBLE : LE CLOS DE LA COTE  
240 RUE DE LA POSTE  
01310 BUELLAS

Feillens, le 31 Mars 2025

Référence Marché: M\_230709001-1

LOCALISATION : 240 A RUE DE LA POSTE - BUELLAS - MME RIBLET 0744898849 - RDC - LOGT  
1001

MOTIF : INTERVENIR POUR DÉBLOCAGE ET RÉGLAGE VOLET ROULANT  
MS00001 - MS00074

Donneur d'ordre : M. I. DOUKOURE

=====

**NATURE DE L'INTERVENTION :**

Travaux de menuiserie

LE 17 MARS 2025 A 08H45  
DEBLOCAGE VOLET ROULANT SEJOUR  
PREVOIR NOUVELLE INTERVENTION POUR LE REMPLACEMENT DU TREUIL  
LE 27 MARS 2025 A 17H15  
REEMPLACEMENT DU TREUIL VOLET ROULANT SEJOUR

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 31/03/25 à 09H38 M. I. DOUKOURE

**DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :**

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.  
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.  
Nettoyage du chantier.  
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====

| Quantité | Heures - Suppléments - Descriptif       | N°BT | P.U. HT |       |
|----------|-----------------------------------------|------|---------|-------|
| 1,00     | MS00001-Forfait déplacement             | 1    | 40,92   | 40,92 |
| 1,00     | MS00074-Déblocage/reglage volet roulant | 1    | 66,50   | 66,50 |
| 1,00     | MS00001-Forfait déplacement             | 2    | 40,92   | 40,92 |
| 1,00     | MS00070-Rempl.d'1 treuil a manivelle    | 2    | 81,84   | 81,84 |



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 5030767**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

|                                 |               |
|---------------------------------|---------------|
| TOTAL H.T. ....                 | 230,18        |
| T.V.A. a 10,00% .....           | 23,01         |
| <b>TOTAL T.T.C. ....En EURO</b> | <b>253,19</b> |

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.  
**Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025**  
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal  
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)  
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros  
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :  
101 Avenue Paul Marcellin  
69120 VAULX-EN-VELIN



## Bon de Commande

N° : 1000150 du 26/02/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention  
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

### Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

### Lieu d'intervention

MME RIBLET Olivia

240 A RUE DE LA POSTE

01310 BUELLAS

### Référence de la Demande

N°: 810 451 du 26/02/2025

THCMEIPP Tvx hors contra Menuiseries int Partie privat.

1

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 230709001-1

Téléphone : 07.44.89.88.49

01585-00001-00001-00001 H / Type 2 A / RDC

Etage : RDC

Date entrée: 20/09/2024

### Délai

Date limite exécution : 13/03/2025

### Observations

Pour toute question voir avec M; Doukouré 07.62.40.99.

| Prestation à réaliser                                                       | Qté  | PU HT | Mt HT | Mt TVA | Total TTC |
|-----------------------------------------------------------------------------|------|-------|-------|--------|-----------|
| MS00001 Forfait déplacement                                                 | 1,00 | 0,91  | 0,91  | 0,09   | 1,00      |
| MS00074 Déblocage et réglage de volet roulant<br>y compris toutes sujétions | 1,00 | 0,91  | 0,91  | 0,09   | 1,00      |
| Total H.T.                                                                  |      |       |       |        | 1,82      |
| Total TVA                                                                   |      |       |       |        | 0,18      |
| Total TTC                                                                   |      |       |       |        | 2,00      |

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DOUKOURE Ibrahima le 26/02/2025

Le Responsable  
Nom et Signature

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **240 A RUE DE LA POSTE 01310 BUELLAS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
*Cochez les cases correspondant aux éléments affectés*  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

*NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit*

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

*Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)*

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **26/02/2025**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAF**  
  
**Directrice Gestion Immobilière**

Numéro: 1000150